

QUEBEC
GAZETTE.



GAZETTE
DE QUEBEC.

THURSDAY, NOVEMBER 29, 1804.

JEUDI, LE 29 NOVEMBRE, 1804.

ROBT. SHORE MILNES, LIEUT. GOVERNOR.



GEORGE the THIRD by the Grace of God of the United Kingdom of Great-Britain and Ireland, King, Defender of the Faith, to our much beloved and faithful Legislative Councillors of our Province of Lower Canada, and our faithful and well beloved the Knights, Citizens and Burgesses of our said Province, Greeting: Whereas the meeting of the Provincial Parliament stands prorogued to the twenty-third day of November instant, nevertheless for certain causes and considerations we have thought fit further to prorogue the same to Wednesday the ninth day of January next, so that you, nor any of you on the said twenty-third day of November at our said City of Quebec, to appear, are to be held or constrained, for we do will that you, and each of you be as to us in this matter entirely exonerated; and being willing that you should actually meet and proceed to the dispatch of business, We command, and by the tenor of these Presents firmly enjoin you and every of you, and all others in this behalf interested, that you on the said ninth day of January next, at our City of Quebec, be and appear personally, to treat, do, act and conclude upon those things which in our said Provincial Parliament, by the Common Council of our said Province by the favor of God may be ordained. In Testimony whereof these Our Letters we have caused to be made Patent, and the Great Seal of our said Province to be thereunto affixed: Witness our trusty and well beloved SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Governor of and over Our said Province of Lower Canada, &c. &c. at our Castle of Saint Lewis in our City of Quebec, and the Province aforesaid, the twenty-first day of November, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and four and in the forty-fifth year of our Reign.

R. S. M.

HERMAN W. RYLAND, C. C. in Chancery.

ROBT. S. MILNES, LIEUT. GOUVERNEUR.



GEORGE TROIS, par la Grace de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas-Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, Salut. Vu que l'Assemblée du Parlement Provincial a été prorogée jusqu'au vingt troisième jour de Novembre courant, néanmoins pour certaines causes et considérations nous avons jugé à propos de proroger icelle à Mercredi le neuvième jour de Janvier prochain, desorte que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ni obligés de paraître dans notre Cité de Québec, le dit vingt troisième jour de Novembre; car nous voulons que vous et chacun de vous soiez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard: et voulant que vous vous assembliez actuellement pour procéder à la dépêche des affaires, nous vous commandons, et par la teneur de ces présentes, vous enjoignons fermement, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, que vous soiez et paroissiez personnellement le neuvième jour de Janvier prochain, dans notre dite Cité de Québec, traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Commun Conseil de notre dite Province.—En Foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin, notre fidèle et bien aimé SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Gouverneur de et pour notre dite Province du Bas Canada, &c. &c. au Château Saint Louis, dans notre Cité de Québec dans la Province sus-dite le vingt unième jour de Novembre dans l'An de notre Seigneur, Mil huit cent quatre, et dans la quarante cinquième année de notre Règne.

R. S. M.

HERMAN W. RYLAND, C. C. en Chancellerie.

Traduit par ordre de Son Excellence,

X LANAUDIERE, S. & T. F.

Apperçu de la véritable Histoire de la Révolution Française.

Il y a quinze ans que des intriguants de cour, qui vouloient devenir les premiers personnages de l'état, en France, s'associerent à des factieux, à des athées, connus sous le nom de philosophes, pour faire une révolution à leur profit. L'importance personnelle de ces hommes étoit peu considérable, et le peuple étoit loin de souhaiter des changements dans un gouvernement, sous lequel il étoit heureux.

Les premiers auteurs de la révolution n'osant pas dire au peuple qu'il étoit malheureux, imaginèrent de lui dire qu'il étoit esclave, et qu'une nation, qui n'avoit point de Charte Constitutionnelle n'étoit point libre. On ne se doutoit pas, et, après quinze ans de révolution, on ne se doute pas encore en France, de ce qui constitue la liberté politique. L'autorité royale y étoit tempérée par les mœurs nationales, par des institutions conformes à la nature du gouvernement monarchique, par les privilèges attachés aux grands corps de l'état, par les préjugés particuliers à chaque profession, et par la religion, cette barrière si puissante contre le despotisme, lorsque les lois n'en ont pas établi d'autres.

Les factieux qui ont d'abord attaqué le gouvernement royal de France ont dit que l'opinion publique demandoit un changement dans la forme du gouvernement. Les factieux qui les ont suivis, ont dit que la révolution étoit le résultat de l'opinion publique. Tout le monde a répété que l'opinion publique rendoit en France une révolution inévitable. Si on avoit voulu réfléchir que cette étonnante révolution, qui a précipité du trône une famille qui le possédoit depuis huit cents ans;—qui a livré le peuple François au despotisme sanguinaire de ce qu'il y avoit de plus abject et de plus vil dans son sein—qui vient de placer la couronne Impériale sur le front d'un étranger, dont les crimes font toute la renommée—Si on avoit voulu réfléchir que cette étonnante révolution s'est opérée sans guerre civile, on auroit aperçu la vérité, et on auroit été convaincu que la France est en révolution, parcequ'il n'y a point d'opinion publique en France.

Une révolution qui, dans son origine, n'avoit point de but fixe, d'objet certain, ne peut être considérée comme l'effet de l'opinion publique. Il est évident que les premiers révolutionnaires de France ne vouloient point changer la nature du Gouvernement, qu'ils vouloient constituer une monarchie dont ils se réserveroient les dignités secondaires, et, surtout les places utiles. Ils ont été entraînés par le mouvement qu'ils avoient imprimé à une multitude inconsidérée, turbulente et irréfléchie: ce qui prouve encore qu'il n'y a point en France d'opinion publique. Le peuple une fois agité, a voulu des changements, sans trop savoir quels changements il desiroit. On peut dire de la révolution Française, que le Roi et le peuple ont laissé faire.

La première assemblée, en croyant constituer une monarchie, n'avoit fait que rassembler confusément quelques débris des institutions monarchiques qu'elle vouloit amalgamer avec des institutions démocratiques. Il en résulta l'anarchie. La convention, en croyant fonder une république, établit le despotisme des factions qui auroient assez d'audace pour s'emparer des éléments épars du pouvoir.

Quand on a senti la nécessité de mettre un terme à cette anarchie, on s'est occupé de concentrer l'autorité. La faction qui vouloit rétablir le gouvernement monarchique ne se crut pas assez forte pour proposer le rétablissement de l'ancien gouvernement; elle crut ne pouvoir ramener soudainement l'état monarchique; elle établit le gouvernement Consulaire comme une transition nécessaire, non pour accoutumer le peuple à l'idée qu'il falloit renoncer à la république, mais pour avoir le tems de traiter avec le souverain légitime.

L'ambition de Buonaparté a dérangé les projets de la faction qui l'a placé à la tête du gouvernement; et ses conseillers ont assez habilement saisi le moment de satisfaire son orgueil et son ambition. Ils ont senti, qu'en donnant un titre souverain à Buonaparté, au moment d'une guerre générale, ils détournoient de dessus sa tête tous les dangers auxquels une telle démarche l'auroit exposé dans des tems tranquilles.

Nous ne nous arrêterons point à faire l'analyse de la nouvelle constitution qu'on vient d'imposer à la France. C'est un amas d'institutions incohérentes, qui diffère peu de la rapsodie qu'on décore du nom pompeux de Constitution de 1789, un assemblage monstrueux d'éléments despotiques et démocratiques, qui ne présente aucune stabilité, et qui doit replonger la France dans l'anarchie, ou la soumettre à un despotisme plus cruel que celui de l'Empereur de Maroc.

Exemple particulier de l'effet de la Révolution sur les Propriétés de la France.

Nous avons pensé que nos lecteurs ne verraient pas sans intérêt, dans les circonstances présentes, une description de l'état actuel de Chantilly, lieu de la naissance de Mgr. le Duc d'Enghien, comparée avec l'état ancien de ce beau lieu, lorsqu'il formait la résidence de Mgr. le Prince de Condé. Il n'est pas un voyageur qui ait visité la capitale de la France, sans aller voir Chantilly. Ceux qui ont vu autrefois ce château liront dans ce qui suit une histoire abrégée des effets de la révolution: les familles et la morale publique ont été mutilées, dégradées, bouleversées, détruites, comme les diverses magnificences de Chantilly.

Tout ce qui du passé gardait le souvenir,
 Tout ce qui promettait un bonheur à venir,
 Tout ce qui du présent accroît la jouissance,
 Les monuments des arts, ceux de la bienfaisance,
 Tout s'abîme leur fureur : s'il offre un trait humain,
 L'airain trouve un bourreau, le marbre un assassin.

Description de Chantilly.

Le magnifique Château de Chantilly, par la beauté de ses eaux vives, ses jardins, sa forêt immense, pouvait rivaliser avec les plus beaux châteaux de l'Europe. C'était la demeure du grand Condé ; ses descendants l'ont occupé jusqu'à la révolution. Leur émigration en a fait une propriété nationale, qui a été vendue ; les nouveaux propriétaires ont détruit en un an, ce qu'un grand nombre d'années et plusieurs millions avaient créé. Ce séjour délicieux qui, par sa beauté, attirait tous les étrangers, et qui avait été visité par plusieurs Rois de l'Europe, n'est plus qu'un monceau de ruines et de décombres. Les eaux n'étant plus retenues dans leurs bassins, presque ruinés, se répandent de tous côtés, et des marécages mal-sains ont remplacé les plus délicieux jardins.

Les curieux qui ont vu dans son état de splendeur ce lieu enchanté, liront dans doute avec intérêt le tableau suivant de son état ancien et nouveau, qui est authentique, et a été fait sur le lieu.

ETAT DE CHANTILLY.

En 1790.

Le château, était de forme irrégulière et triangulaire, flanqué de cinq grosses tours, il était entouré de larges fossés pleins d'eau et dans lesquels il y avait de beaux poissons.

Les premiers Seigneurs de Chantilly étaient les Comtes Guy-de-Senlis qui furent élevés par Louis-le-Gros à la dignité de grands Bouteillers de France ; il passa ensuite à la famille Montmorency dans le seizième siècle. En 1667, cette terre fut donnée en propriété à la maison de Condé.

Le Jeu de Paume.

La Comédie, l'Orangerie et Bucane.

Le Cabinet des Armes.

Le Parc de l'Orangerie, décoré de tant d'objets magnifiques ou pittoresques, orné de cinq bassins avec jets d'eau continuel, et entouré en outre d'un nombre infini de nappes d'eau.

L'île d'Amour, le pavillon de Venus, et les cinq ponts de communications.

La galerie des Vase, ou la terrasse communiquant du salon d'Apollon à l'île d'Amour.

En 1803.

Le château est abattu jusqu'aux premières voûtes élevées d'une croix à la surface de l'eau. Le petit château subsiste, et il n'est plus besoin de ponts de communication, les décombres remplissant le fossé intermédiaire. Tous les points d'appui en fer, tant des fossés que du pont de la volière ont été enlevés.

Il subsiste.

Détruits ; il n'y reste même pas une pierre.

A été pillé.

Il n'existe plus ; les bassins sont comblés et l'herbe y croît.

La belle colonne en porphyre, marquant les heures de toute la terre, a été emportée.

Totalement bouleversés, et il y a six à sept ans que l'on y a planté des pommes de terre ; les ponts n'existent plus.

Détruite.

En 1790.

La belle terrasse du château.

Les lions les chiens et les sphinx.

Le Château d'Enghien.

Le grand escalier.

Les deux grottes en dessous de même que les figures de Nais et de fleuves.

Les grands parterres ornés de dix jets d'eau et de la gerbe, de même que les deux allées contiguës qui ornaient le pourtour.

Le regard ou la découverte.

Le canal des truites.

La cascade, les six jets sortant des fougères et formant cinq nappes d'eau.

Le hameau.

Silvie.

Le Bosquet du labyrinthe, divisé en routes circulaires ; le kiosque et la salle de verdure.

Le grand parc de Silvie.

Le grand canal.

En 1803.

Encombrée des démolitions du château.

Mutilés.

Sert de caserne à la cavalerie.

Intact.

Le tout dégradé et mutilé.

Le tout entièrement détruit ; les vases sont cassés et les allées sont abattues.

N'existe plus.

Eau stagnante.

N'existent plus.

Il existe, mais sans culture ni écoulement des eaux, et les ponts de communication sont écroulés. Subsiste à moitié ruiné ; le parc est encore beau, mais les allées ne sont plus praticables, les fariniers et rouliers en ayant fait des chemins de communication.

Le tout rempli de ronces et d'herbe. Le kiosque n'est plus.

Beau, mais les routes sont gâtées.

Est intact ; la belle nappe d'eau est coupée par moitié ; il y a un moulin servant au broiement des cailloux. Il est à craindre que dans quelque temps il ne se forme des excavations, et que les eaux ne se répandent dans les prés entre le canal St. Jean, et le grand canal ; il y en a déjà une de formée à la tête du rond ; la belle allée de la petite rivière est déjà coupée.

Jeté à bas.

N'existe plus ; il y a des carrières au milieu.

La source n'est pas perdue ; on a construit dans l'emplacement une usine servant au laminage du cuivre.

Il existe intact.

Affreusement défigurées ; tous les tuyaux coupés, les murs d'appui abattus de même que les charmantes allées.

Morcelés et vendus.

Intact.

Diminuée par l'empiétement des jardins particuliers ; bien entretenue, mais un peu gâtée par la cavalerie.

Le tout nullement entretenu et servant au régiment de cavalerie.

Toujours belle, mal entretenue ; la belle table est brisée.

Il n'existe plus ni grilles, ni garde-foux, et les ponts de communication sur tous les points, sont si endommagés, que l'on n'ose y passer sans craindre un accident. Il ne reste plus vestiges de tous les conduits qui servaient au jaillissement des eaux.

La côte Grognon entre saint Firmin et Verneuil, superbe bois.

La ménagerie.

Eau minérale.

Le château d'eau.

Les grandes et petites cascades.

Les potagers.

Le réservoir.

La pelouse.

Les écuries, la cour des remises et celle des chenils.

La forêt.

PARIS.

Sept. 3.—Le comte Cobenzel, Ambassadeur de Vienne ; le Marquis de Gallo, Ambassadeur de Naples ; Mr. de Senza, Ministre Plenipotentiaire de Portugal, et Mr. de Lima, Ambassadeur extraordinaire de la même Cour, nommés par le Prince régent pour congratuler l'Empereur sur son accession au trône, ont tous laissé Paris en même temps pour Aix-la-Chapelle, où, à leur arrivée, ils trouveront sa Majesté Impériale.

PARIS, Sept. 3.

The Count Cobenzel, Ambassador from Vienna; the Marquis of Gallo, Ambassador from Naples; Mr. de Senza, Minister Plenipotentiary from Portugal, and Mr. de Leon, Ambassador Extraordinary from the same Court, appointed by the Prince Regent, to congratulate the Emperor on his accession to the throne have all left Paris at the same time for Aix-la-Chapelle, where, on their arrival, they will find His Imperial Majesty.

NEW YORK, Nov. 12.

By Capt. Decoven, of the ship Clyde, in 39 days from Cadiz, we learn General Moreau still remained at Cadiz, having found an old acquaintance and friend in the Captain-General of Andalousi, whose chateau he occupies. The intention of coming to the United States was considered as totally abandoned, and the City of Grenada fixed on as a place of his intended residence, whether he was about to repair when the prevalence of the fever interdicted all intercourse, and compelled a postponement. Madame Moreau had recovered from her accouchement, after presenting the General with a son and heir.

Mr. Pinckney, the American Ambassador, had not reached Cadiz, nor were any expectations there entertained of his arrival—whether this was occasioned by the prevalence of the fever, or from a change in his determination to return, is not mentioned.

From Washington, Nov. 5th, 1804.

Both Houses of Congress were opened this day conformably to the law of last session. In the Senate the Vice President [Aaron Burr under an indictment for murder in the State of New Jersey] and thirteen members only appearing, the House adjourned to 12 o'clock to-morrow.

In the House of Representatives, the members assembled at ten o'clock ; the Speaker having taken the chair, the names were called over, and there appeared to be 84 members present, which being a quorum, three new members were introduced, sworn, and took their seats.

NEW YORK, NOV 3.—The two French frigates that have so long lain in this harbour, yesterday got under way, and proceeded through the sound.

Nov. 5.—The British vessels of war sailed from the Hook, early on the morning of Saturday last, 3d inst. in order to intercept the French frigates should they attempt to proceed to sea.

Nov. 6.—A vessel arrived this morning, passed the French frigates on Saturday evening, off the N. E. end of Block Island, with their courses hauled up, it being calm. A favourable breeze having sprung up at 12 o'clock, it is presumed they went to sea.

A schooner from Long Island reports, that the British frigates which sailed on Saturday morning had got as far as ten miles to the Eastward of Hog Island by eleven o'clock, and were proceeding on their cruise with a brisk and fair wind.

It is rumoured that Jerome Bonaparte, and lady, were on board one of the French frigates, We think it probable.

NOUVELLE YORK, 12e Nov.

Le Général Moreau étoit encore à Cadix, ayant trouvé une ancienne connoissance et un ami dans le Capitaine Général d'Andalousie, dont il occupe le château—son intention de venir dans les Etats Unis étoit regardée comme absolument abandonnée, et la ville de la Grenade étoit désignée comme le lieu qu'il destinoit pour sa demeure. C'est là qu'il étoit sur le point d'aller, lorsque toute communication fut arrêtée rapport à la fièvre qui y regne, ce qui a fait différer son départ. Madame Moreau est rétablie de son accouchement, après avoir présenté au Général un fils et un héritier.

Mr. Pinckney, l'Ambassadeur Americain, n'avoit point gagné Cadix, et on n'y avoit aucune attente de son arrivée—soit que ceci fut occasionné par l'existence de la fièvre, ou par un changement dans ses résolutions de retourner, c'est ce dont il n'est point fait mention.

DE WASHINGTON, 5e Novr. 1804.

Les deux Chambres du Congrès furent ouvertes, aujourd'hui conformément à la loi de la dernière Session. N'ayant paru dans le Sénat que le Vice Président Aaron Burr, sous un inditement pour meurtre dans l'Etat de New Jersey, et treize membres, la Chambre s'est ajournée à demain à midi.

Dans la Chambre des Représentants, les Membres s'assemblerent à dix heures ; l'Orateur ayant pris la chaire, les noms furent appelés, et il parut 34 membres présents, ce qui formant un Quorum, trois nouveaux membres furent introduits, qui prirent leurs sieges après avoir été assermentés.

NEW YORK, 3e Nov. Les deux frégates Françaises qui ont resté depuis si longtemps dans ce havre, leverent l'ancre hier et passerent par le Sound.

Novr. 5.—Les vaisseaux de guerre Anglois firent voile du Hook, Samedi dernier de grand matin, le 3 du mois, afin d'intercepter les frégates Françaises, si elles essayoient de gagner la mer.

Nov. 6.—Un vaisseau arrivé ce matin, passa les Frégates Françaises Samedi au soir, vis-à-vis le bout N. E. de l'île Block ; elles avoient leurs basses voiles carguées, le tems étant calme. Un vent favorable, s'étant élevé à midi, on pense qu'elles auroient gagné la mer.

Une goëlette de Long Island rapporte, que les frégates Angloises qui firent voile samedi au matin, étoient déjà à onze heures à l'est de Hog Island, et continuoient leur course avec bonne brise.

Le bruit court que Jerome Bonaparte et sa dame étoient à bord des frégates Françaises. Nous le croyons probable.

QUEBEC, 29th November.

His Excellency the Lieutenant Governor has been pleased to appoint the following persons Inspectors of Beef and Pork.

District of Quebec, Messrs Wm. Boutillier and Anthy. Anderson,
District of Montreal, Messrs John Clark and Lewis LaMontagne,
29th October, 1804.

QUEBEC ASSEMBLY.

THE first will be this evening at the *Union Tavern*; dancing to commence at 7 o'clock precisely.

Thursday, 29th Novr. 1804

N. B. Gentlemen are requested to send to Mr. Stewart's Lower Town for their tickets.

FOR SALE BY THE SUBSCRIBER

STRONG well flavor'd West India Rum, a few small Cases of Martinique Noyau, one hundred pieces of square Pine Timber and Coals of the best quality.

Près de Ville, 26th Novr. 1804.

OBADIAH AYLWIN.

UPPER CANADA.

THE first Winter Express Mail for Upper Canada, will be made up at the General Post Office on Thursday the 6th of December next.

Notice will be given a week previous to the Departure of every future Mail for that Province

General Post Office, Quebec, 26th November, 1804.

BY AUCTION

WILL BE SOLD, tomorrow the 30th inst. at BURNS and WOOLSEY'S Auction Room.

EIGHT Tierce Prime Beef, 18 Barrels Fall Mackerell, 2 Chests Imperial Hyson Tea, 2 do. Best Souchong do. 1 do. Bohea do. 3 Lots Gunpowder do. 10 lb each, 36 Loaves Sugar, 4 Casks Refined Saltpetre, a Large Still and Worm complete laying on the Queen's Wharf, an Ullage Pipe, Port Wine, about 12 doz. old Pale do. 100 Quintals Farine Entiere 79 Porpoise Skins, Spun Tobacco, Cheese, Womens & Youth's Shoes, and a great variety of Dry Goods.

Sale to begin at One o'Clock.

Quebec, Thursday, 29th November, 1804.

BY AUCTION

WILL BE SOLD, on Saturday next the first day of December at the subscriber's Rooms.

AN Assortment of Dry Goods among which will be a few pieces Woolens—alto ten Barrel Beef and 7 Barrels Pork, 10 Boxes Soap, a very good half covered Carole, 6 Coal Scullers, Wire Fenders, Copper Stew Pans and other culinary vessels lined with Tin, Pewter Basons, Parlour Bellows, Knives and Forks, Watches, Indigo, Liqueurs, Snuff; and the following valuable Books, vizt.

- 26 Tomes Histoire Romaine de la fondation de Rome jusqu'à la fin du Regn d'Auguste avec de Gravures en taille douce
- 10 Tomes d'Histoire d'Angleterre par Rapin.
- 14 Tomes d'Histoire de France par Mezerai.
- 2 Tomes Droit Ecclesiastique de France
- 3 Tomes Essais de Chevalier de Mere.

The Sale will begin at one o'clock

Quebec 27th Novemr. 1804.

JOHN JONES.

RECEIVED per the Jane, from Liverpool and for Sale by the Subscriber—a few Pieces of Fine Dark Pattern Calicoes.

Quebec, Novr. 26. 1804.

BEMJ: TREMAIN.

FOR SALE BY THE SUBSCRIBER

A Few Hhds. of Medoc Wine, of Vintage 1791, of a Superior Quality.

Quebec, 29th Novr. 1804.

L. DELAMARE.

WANTED

A Sober Steady Young Woman who understand Needle Work, to take charge of Two Children; for particulars apply to the printer.

Quebec, 29th Novr 1804

PROPOSALS for publishing by Subscription; TWO PERSPECTIVE VIEWS OF THE CITY OF QUEBEC vizt:

NORTH VIEW OF QUEBEC, taken from the North bank of the river Saint Charles, comprehending part of that river, Dorchester Bridge, the City, Point Levis, and the Channel between the Island of Orleans and the S. Coast.

SOUTH VIEW OF QUEBEC, taken from under the Rocks at Point Levi, including the Upper and Lower Town, Cape Diamond, and a distant view of the river Saint Charles.

These Views will be engraved in *Aqua Tinta* by two of the most celebrated Artists in London, and, except the colouring, will be equal in appearance and effect, to the Drawings.

The size of each Engraving will be twenty inches by twelve inches.

The price to subscribers is Six Dollars the pair, payable on delivery of the Prints.

One of the Drawings may be seen at Mr. Neilson's shop in Mountain street, where subscriptions are received. And also at Mr. Edwards, Post Office, Montreal.

Quebec, 29th September, 1803.

QUEBEC, 29e. Novembre.

29e. Octobre, 1804. Il a plu à Son Excellence d'accorder une Commission d'inspecteur de bœuf et de lard pour la cité et le District de Quebec, à Messrs Wm. BOUTILLIER & ANTHY. ANDERSON.

Et une semblable Commission pour la cité et le District de Montreal, à Messrs JOHN CLARKE, et LOUIS LAMONTAGNE.

ASSEMBLEE DE QUEBEC

LA premiere sera ce soir à l'*Union Tavern*; la dance commencera à sept heures précises.

Jeudi, 29e Nov. 1804.

N. B. Les Messieurs sont priés d'envoyer chercher leurs billets chez Mr. Stewart à la Basse ville.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE

DU Rum des Isles, fort et de bon gout; quelques petites caisses de Noyeaux de la Martinique; cent pieces de pin de construction, et du charbon de la meilleure qualité.

Près de Ville, 26 Novr. 1804.

OBADIAH AYLWIN.

HAUT-CANADA

LA premiere Malle d'Hiver pour le Haut Canada, sera fermée au Bureau Général des Postes, Jeudi le 6e Décembre prochain

Il sera donné une semaine d'avis à l'avenir avant le départ de chaque malle pour cette Province.

Bureau Général des Postes,

Quebec, 26e Novembre, 1804

A VENDRE PAR ENCAN

Demain le 30 de ce mois, à la Chambre d'encan de BURNS et WOOLSEY.

HUIT Tierçons de Bœuf de la premiere qualité, 18 quarts de maïs extra d'automne; 2 caisses de the Hyson Imperial; 2 do. du meilleur souchong; 1 do. do. boue; 3 lots de poudre à tirer de 10 lb. chaque; 36 pains de sucre; 4 futailles de salpêtre affiné; une alambi, e avec le serpent complet, qui est au Quai de la Reine; une pipe en quillage de vin de Port; environ 12 douzaines de vieux vin, do. pale; 100 quantaux de farine entiere; 79 peaux de Marsouins; du tabac fin; du fromage; des louchers de femmes et de jeunesse; et une grande variété de marchandises seches.

La vente commencera à une heure.

Quebec, Jeudi, 29e Novembre, 1804.

RECUES par la Jane, de Liverpool, et à vendre par le Soussigné, quelques pieces d'Indiennes fines à fond brun.

BENJN: TREMAIN.

Quebec, 26e Novr. 1804.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE

COMMENTAIRE sur la Bible par le R. P. DELAMARE 24 Vol. in 8vo. L'Ecole des Meurs par l'Abbé Blanchard 3 vol. in 8o.

Sermons de l'Abbé de Cambacérés. 3 Vol.

La Marquise de Lés Volentes ou la Dame Chrétienne Par le R. P.

Michl Ange Morrin 2 Vol.

Oeuvres de Messire J. B. Bossuet 20 Vol. in 4to.

Sainte Bible contenant l'Ancien et le Nouveau Testament 6 vol. in 4to.

Instructions sur le Rituel 3 vol. in 4to.

Abrégé du Dictionnaire de Contas 2 vol. in 4to.

Etudes de la nature par J. H. Bernardin de St. Pierre, 7 volumes.

Histoire ancienne de Rollin 13 Volumes.

Géographie de la Croix 2 vol

Dictionnaire Géographique Portatif Par Vosgien 1 vol. in 8vo.

Anti-Dictionnaire Philologique

Le Parfait Notaire 2 vol in 4to.

Télémaque. 1 vol. in 8vo.

LOUIS DELAMARE

N. B. Quelques barriques de Vin de Medoc de la feuille de 1791 et d'une qualité supérieure.

Quebec, 29 Novembre, 1804.

ON A BESOIN

D'UNE jeune femme sobre et attentive, qui entende la couture, pour prendre soin de deux enfants — Pour plus amples informations s'adresser à l'imprimeur. — Quebec, 29 Nov 1804.

SEANCE DES COMMISSAIRES POUR LA BATISSE DES EGLISES &c. 22 Juin, 1804.

DISTRICT DE JEN conformément à l'ordonnance des Commissaires en date du 22e. jour de Juin dernier, Pierre Michaud fils de Benjamin, Alexandre Michaud dit Giroux, Jean Baptiste Chailé, Pierre Laforêt et Maurice Sirois fils de Joseph, de la Paroisse de Saint André Apôtre, Syndics élus à l'effet de faire bâtir une Eglise dans la dite Paroisse, donnent avis au Public, qu'un devis de la maçonnerie, charpente menuiserie et ouvrages de force est maintenant dressé et en la possession du Curé de la dite Paroisse, à l'effet d'y être communiqué et que tout maçon, menuisier, forgeron, charpentier ou tout autre, qui désireront contracter et entreprendre, soit le tout ou partie de la dite Eglise, qui aura cent pieds de longueur de dedans en dedans sur quarante pieds de largeur aussi de dedans en dedans et de vingt pieds de hauteur d'une pierre à l'autre, s'adresse et communique les propositions par écrit, soit aux dits Syndics, soit à Messire Dorval, Prêtre et Curé de la dite Paroisse. comme ci dessus, dans l'espace de six semaines à compter de la date du présent. Les Syndics donnent en outre avis qu'ils ne contracteront que provisoirement, et que toutes conventions touchant la dite bâtisse ne seront valides qu'après avoir été homologuées par les dits Commissaires.

Quebec, 31 Octobre, 1804.

OL. PERRAULT, avocat des Syndics

O D E

Sur la mort de S. A. Re Mgr. le Duc d'ENCHIEN
composée et imprimée à Petersbourg.

*Finis ejus nobis lucuosus, amicis tristis,
Extraneis etiam, ignotisque non sine curâ fuit.*

Toi! qu'une barbare patrie
Vient d'immoler par ses tyrans,
Héros d'une race chérie,
Tu meurs à la fleur de tes ans:
Reçois, honorable victime,
Le triste hommage de nos pleurs;
Ils sont le tribut unanime
Que nous payons à tes malheurs.

Dès ton enfance, à la victoire
Volant ainsi que tes ayeux,
Comme eux tu vivois pour la gloire,
Elle te chérissait comme eux:
Un attentat (qui l'eut pu croire?)
Changeant tes lauriers en cyprès,
Doit donc mêler à ta mémoire
Et tes vertus et nos regrets.

Toi que la fortune et l'audace
Portent à l'Empire des lis:
Ouvre les fastes de sa race,
Qui vois-tu? le fils des HENRIS,
Des BOURBON la brillante image
Voilà, le héros que ton bras
Dans ta sombre et jalouse rage,
Immole par un vil trépas.

Fils des Héros! Ombre chérie!
Non, le fer usurpateur,
A nos yeux ne t'a point stétrie:
Tu vivras toujours pour l'honneur:
Mais le nom du Tyran farouche
Qui veut te fouiller à jamais
Ne sortira de notre bouche
Que pour peindre de noirs forfaits.

Nation jadis valeureuse!
Qui savoit chanter tes combats!
Dans une servitude honteuse
Tu souffres de tels attentats!
Ton sceptre dans l'ignominie!
Tes preux chevaliers dans les fers!
Qu'attends-tu? Reprends ton génie,
Venge toi, venge l'univers.

François! qu'un monument durable
S'éleve pour lui dans vos cœurs;
Montrez, dans sa fin déplorable,
Le sentiment de vos douleurs.
Que dis-je? admirons la mémoire,
Il fut l'honneur de les drapeaux,
Enfant, il courut à la gloire,
Et jeune, il périt en héros.

Toi! qui le vis dans ton Empire
Chercher un asile assuré;
Toi! que déjà l'Europe admire,
O! jeune Monarque adoré!
Sans doute ton cœur magnanime
Pleure sur les lis détolés:
Je le vois; ton deuil les ranime,
Et ses mânes sont consolés.

DISTRICT OF } Session of the Commissioners for the building and repairing
QUEBEC. } of Churches &c. 6th October, 1804.

CONFORMABLE to the order of the Commissioners, bearing date the sixth of October instant. *Laurent Rousseau, Frederick Filion, Antoine Perron, Jean Marie Poitevin and Jean Baptiste Tremblay* of the Parish of St. Pierre of St. Paul's Bay, Syndics, erected for the purpose of repairing and lengthening the Church and Presbytere of the said Parish, GIVE PUBLIC NOTICE that a description of the Mason, Carpenter's and Iron work required, is deposited with the subscriber, at his Office in Quebec, St. Lewis street No. 9, for public inspection; and that any Mason, Blacksmith or Carpenter, or any other, who may be inclined to Contract and undertake either the whole or part, must forward and communicate his proposals, in writing, to the Syndics or the subscriber, as above mentioned, in six weeks from the date hereof.

The Syndics give FURTHER NOTICE, that they will contract only provisionally, and that all agreements, with respect to the said repairs and additions, will be valid only after having been homologated by the said Commissioners.

The proposals to be indorsed as follows:
"Proposals for repairing the Church and Presbytere of St. Paul's Bay."
J. L. BORGIA, Advocate for the Syndics.

Quebec, 25th Oct. 1804.

PRINTED BY JOHN NEILSON, MOUNTAIN STREET.

PERDUE

A bord du bâtiment du Capt. Marchand, naufragé à Ste. Croix, le 10e. du présent mois, une tonne d'Esprit de la Jamaïque, marquée H. W. avec une étampe de fer, et ayant plusieurs autres marques. Qui-conque peut l'avoir trouvée, ou sçait où on peut la trouver sera généreusement récompensé en donnant avis à Josias Wurtle sur la place du marché à la Haute-Ville, ou à George Wurtle à Montréal.
Quebec, 21 Novembre, 1804.

DISTRICT DE } Séance des Commissaires pour la Bâtisse des Eglises &c.
QUEBEC. } 6e. Octobre, 1804.

EN conformité à l'Ordonnance des Commissaires en date du six Octobre présent, Laurent Rousseau, Frederick Filion, Antoine Perron, Jean Marie Poitevin, et Jean Baptiste Tremblay de la Paroisse de St. Pierre de la Baye St. Paul Syndics élus à l'effet de faire réparer et allonger les Eglise et Presbytere de la dite Paroisse; donnent avis au public qu'un dévis de la maçonnerie, charpente menuiserie et ouvrages de forge seroit déposé chez le Souffigné en son étude à Québec Rue St. Louis No. 9 à l'effet d'y être communiqué, et que tout maçon, menuisier, forgeron, charpentier, ou tout autre, qui désireroit contracter et entreprendre, soit le tout ou partie, s'adresse et communique ses propositions par écrit, soit aux Syndics, soit au Souffigné comme ci-dessus, dans l'espace de six semaines à compter de la date du présent. Les Syndics donnent en outre avis qu'ils ne contracteront que provisoirement, et que toutes conventions touchant les dites réparations et allongemens ne seront valides qu'après avoir été homologuées par les dits Commissaires.

Les propositions seront endossées comme suit:

Propositions pour réparer les Eglise et Presbytere de la Baye St. Paul.
J. L. BORGIA, Avocat des Syndics.

Quebec, 25e. Octobre, 1804.

PAR AUTORITE

Extrait de la liste des récompenses offertes par le Comité d'Agriculture de Londres pour l'année 1804.

CULTURE DU CHANVRE.

A toute personne résidante dans les Colonies de sa Majesté du Haut et du Bas Canada, du Nouveau Brunswick, et d'Halifax, qui sera à ce comité le rapport le plus satisfaisant de l'état présent de la Culture du Chanvre dans ces Provinces, quant au sol, à l'état préalable des terres, l'engrais les graines, la culture, l'arrôlement, l'apprêt le produit, le prix et les frais des travaux en y joignant l'état de la population, en tant qu'applicable, à cette branche d'agriculture, et les moyens les plus propres à écarter ces obstacles, et à accélérer les progrès de cette culture—Cinquante guinées.

Il faudra que le rapport se fasse d'ici au premier Mardi de Janvier, 1806.

LOST.

FROM on board Capt. Marchand's vessel, wrecked at St. Croix, the 10th instant, One Puncheon of Jamaica Spirits marked H. W. with a marking iron, and various other marks. Any person having found the same or knowing where it may be found will be amply rewarded, by giving notice thereof to Josias Wurtle on the Upper-Town Market place, or to George Wurtle at Montreal.
Quebec, 21st November, 1804.

TO LET

Till the 1st of September next and possession given immediately.

THAT valuable property commonly known by the name of L'Ance des Meres, belonging to the Estate of the late H. HARDIE, Esquire, for particulars apply to.
WILLIAM V. WOOD, one of the Curators.
Quebec, 19th Sept, 1804.

BY AUTHORITY.

Extract from the list of premiums offered by the board of Agriculture in London, 1804.

CULTURE OF HEMP.

TO the person in His Majesty's Colonies of Upper or Lower Canada, New-Brunswick, and Halifax, who shall make the most satisfactory report to the Board, of the present state of the cultivation of Hemp in those provinces, in respect of soil, previous state of the land, manure, seed, culture, watering, dressing, produce, price, and the expence of labour, with the state of population as applicable to this branch of culture; as well as of the obstacles to the extension of it, the best means of removing them, and of promoting the cultivation.—Fifty Guineas.

The report to be made on or before the first Tuesday in January, 1806.

JAMAICA Spirits of superiour strength and flavour for Sale by
Quebec, 15th August, 1804. E. EVANS.
N. B. Credit given on good security.

O'N SALE,

A Quantity of Hoop-Iron of various sizes, fit for hoopsing mill-stones, shoeing flays, rite for cart-wheels, London best staple cordage, Liverpool salt, and a few crates Liverpool earthen ware.—Apply to No. 2, Sault-au-Mâlelot. G. HAMILTON.
Quebec, 14th August, 1804.

TO BE SOLD CHEAP.

A Second hand CARRIDGES, enquire of the Printer.
Quebec, 21st November, 1804.

CHEZ JOHN NEILSON RUE LA MONTAGNE.